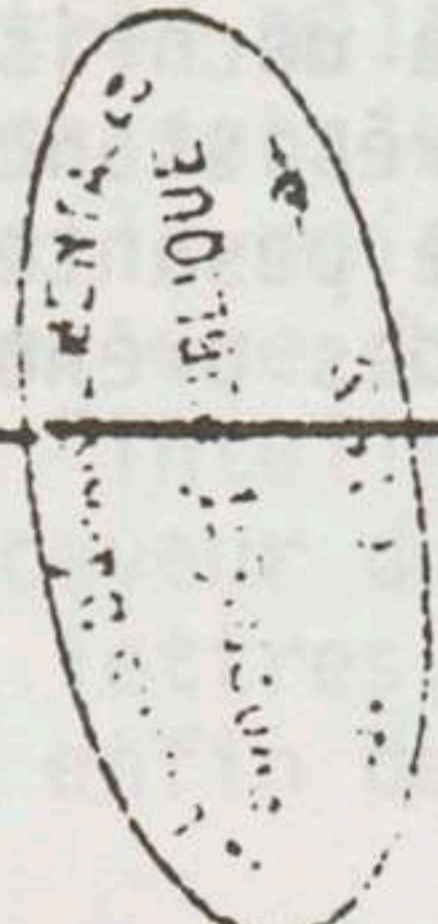


*T.A.B.L.E.A.U à remplir par le Comité de Surveillance de La Commune d'Attiéhy.*  
*sous sa responsabilité, dans le délai de huit jours, à compter du jour de sa réception.*

Nom du détenu ; son domicile avant sa détention ; son âge ; le nombre de ses enfans ; où ils sont ; s'il est veuf, garçon ou marié.	Le lieu où il est détenu ; depuis quand ; à quelle époque ; par quel ordre ; pourquoi.	Sa profession avant et depuis la Révolution.	Son revenu avant et depuis la Révolution.	Ses relations, et ses liaisons.	Le caractère et les opinions politiques qu'il a montrés, dans les mois de Mai, Juillet et Octobre 1789, au 10 Août ; à la mort du Tyran, au 31 Mai, et dans les crises de la guerre ; s'il a signé des Pétitions ou Arrêts liberticides.
François Xavier Lorange, marié, âgé de 31 ans, une fille âgée de 5 mois, résident en cette Commune.	A La Maison d'arrêt de Noyon depuis l'indemnité vicariaire. — Depuis l'indemnité vicariaire, en suite de l'arrêt de cette Commune de représentant du peuple — Bollet, et nous ignorons le motif de son arrestation.	Il étoit prêtre vicariaire. —	Nourne lui en fournissent des ponts.	Étoit toujours avec les patriotes de Noyon.	Il est toujours le même, comme un vrai républicain. Il a lui-même révoqué l'arrêt de la superstitious, Il est déprétrié, un des premiers, et a demandé qu'il soit fait une fête à La raison.
Nour-membre révolutionnaire, au 2 Floreal.	Le 2 Floreal.	Composant le présent tableau à Attiéhy.	Le Comité de Surveillance.	Président	La raison.
			J. Lorange, président	Collan	Secrétaire



### (III) L'ETRANGE ITINERAIRE DU CURE Xavier LORENGER

#### D'ATTICHY - (1788-94)

Les prêtres eurent souvent sous la Révolution Française une carrière mouvementée, en fonction de leurs convictions et de leurs options politiques. On peut sommairement les classer en trois grandes catégories : ceux qui s'opposèrent ouvertement à la politique religieuse de la Révolution, refusant notamment le serment de la Constitution Civile du Clergé en 1791, classés comme réfractaires, contraints de s'exiler ou de se cacher à partir de la seconde Révolution d'août 92 - ils furent nettement minoritaires dans notre région. La masse de ceux qui suivirent sans enthousiasme ni opposition affirmée les fluctuations politiques de la période, tour à tour jureurs en 91 et 92, abdicataires plus ou moins consentants en l'an II, reprenant du service en l'an III, concordataires sous le Consulat. Enfin une autre minorité, celle des curés patriotes, très engagés politiquement dès la période censitaire, " têtes chaudes " de villages ou de quartiers, vrais sans-culottes, souvent mariés et pères de famille, apôtres de l'abdication des prêtres à l'automne 93.

Le jeune vicaire puis curé d'Attichy appartient incontestablement à cette dernière catégorie ; pour être moins connu que celle d'un Jacques ROUX ou d'un DOLIVIER, sa carrière n'en est pas moins intéressante et significative, dépassant même à la fin les limites de l'histoire locale. Par delà le personnage nous aurons aussi un aperçu de l'histoire révolutionnaire très agitée et passionnante du bourg d'Attichy, alors un des chefs lieux de canton du district de Noyon ; il ne fait pas de doute que LORENGER contribua largement à cette histoire, jusqu'à son arrestation à la fin de l'année 93. (1)

#### I) UN VICAIRES PATRIOTE :

L'état civil de notre personnage nous est fourni dans les registres d'Attichy à l'occasion de son mariage, le 24 mars 1793 : il est né le 27 octobre 1762 à Verdun, prénommé François Xavier, fils de Jacques Alizel Lorenger, marchand confiseur et de sa femme Margherite Evrard. La famille semble être venue s'installer dans la région puisqu'on mentionne le décès du père à la Fère en Tardenois, dans l'actuel département de l'Aisne. (2)

Le jeune François Xavier a très probablement fait ses études au séminaire de Soissons - la cure d'Attichy faisait partie de ce diocèse jusqu'en 1790 - ; il est mentionné comme vicaire du curé BOULLYE dans le bourg à partir de février 1788. Première intervention politique du jeune vicaire à Attichy : il propose la basse salle de son vicariat pour tenir les assemblées municipales, afin d'éviter d'utiliser l'auditoire du Seigneur, avec qui la communauté est en conflit. (13 septembre 1789).

Mais son véritable rôle politique local commence le 22 août 1790, date à laquelle il est nommé secrétaire de la municipalité, en remplacement de Pierre COLLAS démissionnaire, le jour même de l'élection du nouveau maire, J.P. N. FABUS. (Il est d'abord substitut de l'ancien secrétaire, le temps de se mettre au courant, puis titulaire du poste, en mé-

(1) Sauf indication contraire, nous utilisons comme source principale les registres de délibérations de la commune d'Attichy, intégralement conservés à la mairie, à partir de mai 1788.

(2) Registre d'Etat Civil d'Attichy - 24 février et 24 mars 1793.

me temps que de celui de trésorier - receveur de la Commune). On le trouve donc à ce titre lors de l'Assemblée d'élection du juge de paix du canton, en octobre.

Fin 90, début 91 le curé BOULLYE et notre vicaire prêtent serment à la Constitution Civile du Clergé, apparemment sans difficultés. Pourtant la question religieuse va provoquer quelques remous à Attichy à partir du mois d'avril : c'est d'abord le refus de serment des deux soeurs chargées de l'école de fille et des soins hospitaliers (1) ; puis l'attitude du curé BOULLYE, pourtant membre du Conseil Général de la commune, qui ne veut pas reconnaître le nouvel évêque constitutionnel du département de l'Oise, J.B. MASSIEU et refuse de lire à la messe ses lettres pastorales. (17 avril 91) (2)

Se séparant politiquement du curé, le vicaire LORENGER prit l'initiative de faire lecture des lettres pastorales de l'évêque constitutionnel, à la messe du lendemain, déclarant " ... que M. Jean-Baptiste MASSIEU, avait seul le droit d'exercer les fonctions épiscopales dans led. département".

Peu de temps après, le 17 avril, jour de Pâques, ce fut le vicaire LORENGER qui fit la cérémonie avec un Te Deum en actions de grâces pour l'élection de l'évêque constitutionnel Massieu ; des incidents y furent d'ailleurs provoqués par le major de la garde nationale locale, lequel soutenait le parti du curé. (3) Ce dernier fut bientôt considéré comme réfractaire et démissionnaire : LORENGER fit donc fonction de curé à partir du mois de mai. (L'inventaire des biens de l'église et du presbytère est fait le 17 mai ; LORENGER signe comme curé dans les registres paroissiaux à partir du 20 et démissionne de son poste de secrétaire municipal le 24, du fait de la surcharge de travail). Il a participé entre temps à la fondation d'une Société des Amis de la Constitution à Attichy, le 28 avril 1791, fait remarquable dans un bourg de cette taille à pareille époque. (4)

## II) CURE CONSTITUTIONNEL D'ATTICHY :

Le ministère de LORENGER à Attichy tranche d'avec celui de son prédécesseur ; curé assermenté et patriote, il se montre particulièrement hostile aux " non conformistes " qu'il dénonce à la municipalité en juin 91 pour venir dire la messe en se servant des effets de l'église, ce qui occasionne des dépenses publiques non licites. Le 30 juin il demande à la commune de faire démolir la grange dîmière désormais inutile et symbole de l'antique oppression, tout en sollicitant des réparations pour son presbytère.

En octobre se situe un épisode mystérieux de la vie du curé LORENGER : le 21 la municipalité fait apposer les scellés sur la chambre du prêtre :

- 
- (1) La municipalité avait exigé le serment civique " des personnes exercées dans l'éducation ... parce qu'elles pourraient égarer les enfants et leur inspirer des principes contraires à la Constitution dans le cas où elles n'adopteraient pas la Révolution".
  - (2) " Mr BOULLYE nous répondit qu'il ne pouvait reconnaître aucun autre évêque que Mr de BOURDEILLES ci-devant évêque de Soissons, que sa conscience le lui défendait ...
  - (3) " ... le Te Deum n'était chanté dans cette paroisse que pour faire de la peine à Monsieur le Curé" avait déclaré le major BOUTEBAD qui démissionna peu après.
  - (4) La Société des Amis de la Constitution de Compiègne avait été créée en février, celle de Noyon début Avril ; la première génération des Sociétés jacobines n'existait guère que dans les villes. L'initiative d'Attichy montre l'existence d'un noyau particulièrement actif et avancé dans le bourg.

" ... lequel est sorti d'Attichy le dernier jour de septembre,  
 " sans avoir prévenu les officiers municipaux, et que depuis ce  
 " temps ne donne aucune nouvelle ni directe ni indirecte, ce qui  
 " fait présumer qu'il a abandonné sa cure sans intention d'y re-  
 " venir ". (1)

Nous n'avons trouvé aucune explication satisfaisante à cette affaire de fugue, peut être en relation avec les contradictions politiques du village, et notamment les intrigues de l'Intendant du ci-devant Duc de la Tremouille, Seigneur du marquisat d'Attichy. En tout cas LORENGER est de retour au plus tard en novembre, puisqu'il est élu notable municipal le 13, au cours d'élections où FABUS est renouvelé dans son poste de maire.

Désormais membre de la municipalité tout en restant curé, LORENGER ne se fait pas particulièrement remarquer dans les mois qui suivent, pourtant chargés d'événements à Attichy. On aimerait en particulier connaître son attitude lors de la fameuse affaire d'arrestation des bateaux de grains en février 92, où la municipalité fut contrainte par le peuple à entériner les actes illégaux du 12 février. (2) On ignore aussi sa position en mars 92 lors de la démission du maire FABUS et de plusieurs officiers municipaux. (3) LORENGER resta en tout cas membre de la municipalité.

Le 29 avril 1792 LORENGER présida à la plantation d'un arbre de la Liberté sur la place du marché d'Attichy. Une cérémonie religieuse était prévue après les vêpres : procession, chant du psaume 45 et de deux motets ("refugium et virtus") serment civique et Te Deum au retour à l'Eglise. On trouve encore notre curé patriote à l'occasion du 14 juillet 1792 où le " pacte auguste et solennel " fut célébré par une messe dite en plein air sur l'autel de la patrie, place du marché.

Arriva la seconde Révolution du 10 août 1792 qui amena une grande effervescence à Attichy : perquisitions au château de La Tremouille, établissement d'un corps de garde permanent, visites domiciliaires pour désarmer les suspects (5 septembre 92). LORENGER fit son serment " Liberté Egalité " le 23 septembre, à l'instar des autres ecclésiastiques, fonctionnaires publics et pensionnés ; l'ancien religieux de Longpont Louis François COLLAS, résidant à Attichy depuis septembre devint officiellement vicaire de LORENGER le 28 octobre.

L'activité politique du curé ne fit que se renforcer : le 9 décembre 92 il fut réélu dans la municipalité, cette fois comme officier municipal, par 50 voix (sur 131 votants), aux côtés de Nicolas FABUS, Albert GREHEAU Procureur et Mathieu PATTE épicier, maire. Ce renouvellement de la municipalité était lui-même une petite révolution à Attichy car il faisait passer le pouvoir du clan des modérés (autour des amis de l'Intendant du château) à celui des Jacobins locaux (autour de FABUS et GREHEAU) : s'ensuivirent quelques règlements de compte et un nouveau style de gestion municipale. Contrairement à son prédécesseur, le Conseil Général de la commune fit la plus grande publicité à ses délibérations tout en demandant des comptes à l'ancienne municipalité et en lui reprochant vivement d'avoir levé les scellés sur les biens de La Tremouille, présumé émigré. LORENGER fut impliqué dans les conflits de personnes : une lettre de l'ancienne municipalité lui reprocha en effet de cumuler

(1) Une perquisition fut opérée dans l'église et le presbytère où l'on ne constata aucune disparition, le district de Noyon fut prévenu de la vacance de la cure.

(2) Voir l'étude de G. IKNI dans le n° 5 des ANNALES HISTORIQUES COMPIEGNOISES. On y trouve quelques allusions dans les délibérations communales d'Attichy (12, 13, 14, 15, 16 et 24 février 1792)

(3) FABUS fut accusé en avril de diverses choses - notamment à propos des billets de confiance municipaux qu'il avait émis à Attichy - par la nouvelle municipalité, semble-t-il tenue par les agents de l'Intendant du château. (voir plus loin).

deux fonctions publiques (celle de curé et d'officier municipal) - mais il s'agissait plutôt d'une attaque politique contre lui et ses nouveaux collègues le défendirent avec vigueur. (1) Tandis que FABUS était élu administrateur du district de Noyon, LORENGER devenait officier public, c'est à dire qu'il continuait de tenir les registres d'Etat Civil. (16 décembre 1792).

Après une courte période d'accalmie, la Révolution connaissait au printemps 93 une nouvelle et très grave période de crise, consécutive aux défaites militaires et notamment à la trahison de Dumouriez. Tandis que la Convention votait une levée de 300.000 hommes, les premières mesures de Salut Public annonçaient la concentration gouvernementale révolutionnaire et préfiguraient l'époque de la Terreur. Le 28 mars 1793 on faisait à Attichy l'inventaire des biens des émigrés, principalement ceux de l'ancien curé BOULLYE et du Duc de la Tremouille. (2) Le lendemain on appliquait dès sa réception le décret ordonnant le désarmement des suspects : LORENGER en fut chargé avec Jean-Louis DUFOUR. La principale victime de cette mesure de sûreté fut Pierre BOYARD, ancien Intendant du Duc qui " ... avait toujours donné des preuves d'incivisme, soit en répandant des discours propres à soulever le peuple contre l'autorité de la Convention, soit en s'efforçant d'entraver les opérations des corps administratifs ..." ; la municipalité désirant " ... découvrir les fils d'une conspiration sont il est probablement un des agents subalternes ..." le fit arrêter et perquisitionna dans son domicile à Berneuil sur Aisne. Mais l'ancien intendant se défendit avec acharnement, usant notamment des relations qu'il avait dans l'administration départementale : il s'ensuivit un grave conflit d'autorité entre la commune qui voulait maintenir Boyard en état d'arrestation et le département qui parlait d'abus de pouvoir et prétendait le faire libérer sous caution. Très habilement l'inculpé tenta de compromettre des patriotes affirmés comme FABUS et LORENGER ; la municipalité disculpa ce dernier :

" ... Quant à la liaison que led. Boyard suppose entre lui et led. curé, ce dernier vous dira que cette liaison a été de courte durée, que si Boyard a paru lui faire quelque amitié, c'était pour l'attirer à son parti, que la preuve en résulte de la com-  
" paraison qu'il a fait de ses démonstrations hypocrites avec  
" les persécutions sourdes qu'il lui a suscitées depuis, lorsqu'il  
" a vu qu'il n'en ferait jamais un aristocrate ..." (3)

Dans les mois qui suivent LORENGER en ralentit pas son activité municipale, était fréquemment investi de commissions de la commune pour le recensement des bleds, les réparations des bâtiments publics, l'ouverture de la correspondance adressée à la municipalité ... (4) Officier municipal débordant d'initiative et bien en vue, notre curé devait couronner sa carrière locale par l'élection au poste de maire.

### III) MAIRE SANS CULOTTE ET DECHRISTIANISATEUR :

Le 13 octobre 1793 François Xavier LORENGER était élu maire d'Attichy par 62 voix sur 81 votants, à la suite de la démission de l'ancien

(1) Délibérations communales du 20 décembre 1792.

(2) Ceux de BOULLYE - uniquement des meubles - étaient estimés à 200 £ ; ceux de la Tremouille à 809.500 £, dont 25 000 de mobilier, 6 maisons (y compris le château), 4 corps de fermes, 1200 arpents de terres (plus de 300 ha), 45 de bois, 2 moulins, 2 pressoirs, 1 bac, des étangs, prés et vignes ...

(3) 19 mai 93. Lettre de la municipalité au département.

(4) 28 mai, 2, 17 septembre, 4, 5 octobre 1793.

titulaire du poste, Mathieu PATTE, lui-même nommé administrateur du district de Noyon.

Ce curé marié depuis mars 93 et bientôt père de famille (1) allait surtout jouer un rôle important dans l'offensive déchristianisatrice qui balaya en quelques semaines la pratique du culte catholique. Il avait déjà participé aux mesures préparatoires du début de l'automne, prises parallèlement aux arrestations de suspects : le 24 septembre 93 le confessionnal du vicaire était transformé en guérite pour la garde nationale ; le 9 octobre on remplaçait la croix du clocher de l'église par un " bonnet de la liberté en fer blanc peint en couleur rouge " tandis que l'on ordonnait la démolition du calvaire de la place du marché pour y substituer un autel de la patrie construit avec des pierres prises dans la nef de l'église. (2) Le devis en est fait le 24<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an II (15 octobre) : 7 pieds de haut, environné de marches, avec une colonne de 7 pieds surmontée d'une statue de la liberté. Le dépouillement de l'église - d'abord lié aux nécessités de l'effort de guerre - commence le 19 octobre avec la vente d'un aigle de cuivre et d'un chandelier, puis celle d'un lutrin " chargé de signes féodaux à faire disparaître " (23 octobre). Le produit de ces ventes est d'ailleurs destiné à financer la construction de l'autel de la patrie, dont on réduit les dimensions pour des raisons de coût. Au début de brumaire l'iconoclasme anti-religieux prend un tour officiel avec la réception des arrêtés des représentants en mission LEVASSEUR de la Sarthe et André DUMONT pris à Beauvais le 25 octobre et ordonnant la saisie de tous les cuivres des églises ainsi que l'interdiction des cérémonies religieuses les ci-devant dimanches et fêtes. Si l'on ne souffle mot à Attichy du second arrêté, on envoie en revanche à Noyon ce qui restait d'ornements de cuivre dans l'église paroissiale. (9 brumaire - 30 octobre). Le même jour LORENGER annonce à l'assemblée municipale

" ... qu'il venait de se former dans cette commune une Société  
" Populaire qui devait provisoirement s'assembler dans cette mai-  
" son ... " (3)

L'initiative du curé-maire ne fait ici pas de doute, mais il allait en prendre bientôt une autre bien plus importante et spectaculaire, le 23 brumaire (13 novembre), d'autant plus intéressante qu'elle est sans précédent dans le district de Noyon, sinon dans le département de l'Oise, en faisant la déclaration suivante devant la municipalité :

" Je dépose tout caractère ecclésiastique, je renonce pour jamais  
" aux pratiques du culte catholique, que je regarde comme autant  
" de cérémonies inventées par le mensonge et la cupidité, ainsi  
" plus de messe, plus de vespres, plus de confession, n'attendez  
" plus de moi aucun acte semblable ; dans ce moment où le voile de  
" l'imposture se déchire, où la vérité paraît de toutes parts,  
" j'ai honte de vous tromper encore ; je ne veux plus être prêtre,  
" je donnerais la moitié de mon sang pour ne l'avoir jamais été.  
" Je n'en reste pas moins attaché à la véritable religion, à cet-  
" te religion qui dit à chaque homme, sois juste, sois bienfai-  
" sant, fais ton honneur en faisant celui de tes semblables ; je

- (1) Après une promesse de mariage faite le 24 février, LORENGER, alors âgé de 30 ans, épousa un mois plus tard la citoyenne Marie Jeanne Elisabeth DUPOND, âgée de 24 ans, fille d'un défunt serrurier d'Attichy. Ils eurent une fille le 21 novembre 93 " ... à laquelle la Société populaire de ce lieu a donné d'accord avec le père les prénoms de Virginie Décadie ... " ; par jugement du tribunal de Compiègne de 1812, la mère et la fille reprirent le nom de DUPOND. (Etat Civil d'Attichy).
- (2) Ces dernières mesures sont prises en application de l'arrêté du département de l'Oise du 3 octobre sur l'abolition des signes de royauté, monarchie et superstition.
- (3) L'ancienne Société des Amis de la Constitution créée à Attichy en avril 91 semble avoir disparu entre temps.

" seray toujours l'ami et l'apôtre de cette religion, mais aussi  
 " je ne veux plus en connaître d'autre ; ainsi signé sur le regis-  
 " tre LORENGER. " (1)

Cette abdication, très applaudie par la municipalité et le public présent, fut suivie de celle du ci-devant religieux Célestin DARRAS, résidant à nouveau à Attichy après un bref intermède comme volontaire à l'armée du Nord. (2)

L'évènement eut pour conséquence d'accélérer et achever le processus total de déchristianisation à Attichy : dès le lendemain on changeait les noms de rues et places du bourg pour leur en donner des " républicains " (On trouve aussi les noms de Marat et Jean Jacques Rousseau) ; la ci-devant église devint " Temple de la Raison et de la Liberté ". Le 16 Novembre on envoya à Noyon ce qui restait d'argenterie dans l'église, à la suite d'une intervention de la Société populaire ; l'assemblée municipale proposa par ailleurs

" ... de faire disparaître du Temple de la Raison tous les monu-  
 " ments qui peuvent encore s'y trouver comme croix, etc ..."

dont la vente fut faite le lendemain : on se débarrassa ainsi de tous les fers, des grilles, des boiseries, tables de marbre, crédences, autels - à l'exception du maître autel et de la chaire conservés pour le culte civique. Dès le 16 novembre en effet le maire et la municipalité jetaient les bases d'un nouveau culte décadaire à Attichy :

" Invitation à venir à chaque jour de décade dans le temple de la  
 " raison pour y célébrer les fêtes patriotiques dont le mode par-  
 " ticulier sera prescrit par un règlement particulier ; qu'elles  
 " (les personnes) seront engagées à s'abstenir les jours de déca-  
 " des de toutes sortes de travail pour mieux vacquer aux fêtes  
 " que l'on se propose d'établir ..."

Tout avait donc été fait en un temps record - 4 jours - et c'est là un exemple presque unique dans notre région, tant pour la précocité que pour la rapidité des évènements. (3) Le rôle éminent joué par la personnalité de LORENGER dans toute cette affaire est incontestable : il cumulait les fonctions de maire et de secrétaire de la Société Populaire, sans compter celle de premier curé abdicataire du district - son acte du 13 novembre fut d'ailleurs aussitôt transmis au district de Noyon et fut au point de départ des autres renonciations du culte des curés du ressort, souvent moins spontanées que celle du curé d'Attichy.

#### IV) L'ARRESTATION DE LORENGER : (22 FRIMAIRE AN II-12 DEC. 93)

La carrière du maire déchristianisateur allait brusquement se terminer peu de temps après, d'une manière quelque peu étrange et encore mal éclaircie. Les causes exactes de son arrestation le 12 décembre 1793

(1) Transcrit dans le registre des délibérations communales d'Attichy et repris intégralement le lendemain dans celui du Conseil permanent du district de Noyon. (AD Oise L 2)

(2) Le Vicaire P. F. COLLAS n'abdiqua que le 9 frimaire (29 novembre 93) après le passage de l'armée révolutionnaire à Attichy.

(3) A Compiègne la première abdication eut lieu le 14 novembre devant la Société populaire ; cette dernière émit un vœu en faveur de la fermeture des églises le 18, après avoir dans un premier temps proposé la réduction du nombre de cures du district ; l'inauguration officielle de St-Jacques comme Temple de la Raison ne date que du 20 décembre 93, en une cérémonie il est vrai très solennelle.

- sous l'accusation de fanatisme (!) - semblent en effet relever à la fois de querelles de personnes et de réelles contradictions politiques. A cet égard l'affaire LORENGER peut être rapprochée de celle du curé de Croissy dans la Somme au printemps 94, tout en ayant eu des aboutissements moins tragique. (1)

Les choses semblent remonter à l'arrivée d'un détachement de l'armée révolutionnaire parisienne dirigé par deux sergents, envoyé à Attichy par le district de Noyon pour faire des visites domiciliaires, arrêter des suspects et achever le dépouillement de l'église. Des commissaires de la Société populaire de Noyon accompagnaient les sans-culottes parisiens, qui séjournèrent à Attichy à partir du 5 frimaire (25 novembre), logés et nourris aux frais des habitants.

Que se passa-t-il exactement ? Les soldats révolutionnaires semblent s'être livrés à des actes - on parla ensuite d' " exactions " - qui ne furent pas du goût de la population ni des patriotes locaux. (Arrestations injustifiées, réquisitions abusives ...). L'action des commissaires de la Société populaire de Noyon fut semble-t-il fort peu appréciée, d'autant que leur commission était des plus douteuses puisqu'elle n'émanait d'aucune instance administrative régulière. (2) La présence de cette troupe extérieure aurait aussi fait éclater des conflits à l'intérieur de la Municipalité d'Attichy, en particulier entre le Pr Gréheau et ses collègues. (3) Toujours est-il que LORENGER intervint en tant que maire et secrétaire de la Société Populaire pour mettre fin à l'action des commissaires de Noyon, porta plainte auprès de la Société populaire du chef lieu de district et à la suite d'un vote en Assemblée rompit la filiation du club d'Attichy à celui de Noyon. C'est du moins l'interprétation qui fut donnée par le Comité de surveillance d'Attichy, en réponse à une enquête du Comité de Sûreté Générale, le 30 ventose an II (20 mars 94).(4)

- 
- (1) L'épisode est évoqué par G. LEFEBVRE dans sa thèse sur les paysans du Nord ; B. SOBEL en a fait un télé film ("Un ennemi du peuple ?"). Ce jeune curé, lié aux éléments pauvres du village, peut être partisan de la loi agraire, continua de dire la messe après novembre 93 ; dénoncé par la municipalité, il abdiqua tardivement mais fut arrêté et condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris.
- (2) Le Pr. s. de Noyon, le maratiste HENNON-DUBOIS, mis en place à ce poste par COLLOT D'HERBOIS et ISORE à la fin d'août 1793, fut ultérieurement arrêté en janvier 94 sous l'inculpation d'abus de pouvoir ; on lui reprocha notamment d'avoir signé sans l'avis de personne des commissions illégales à des membres de la Société Populaire de Noyon.
- (3) On trouve le 3 décembre 93 dans les registres d'Attichy la mention d'un refus de certificat de civisme à un nommé FOURSYS, "ancien commissaire" (de la S.P. de Noyon ?) avec la mention suivante : "Le cit. Foursy a dit qu'il n'avait rien à se reprocher, que tout ce qu'il avait fait, il ne l'avait fait que d'après l'avis de Gréheau, Pr de la commune, qu'entre autres choses il avait appris de son collègue que Gréheau leur avait dit que la cit. Chocus était une femme suspecte qu'il fallait mettre au pas, ensuite que s'il a été chez les cit. Fournier et Fabus, que c'était l'avis dud. Gréheau, que si la citoyenne Villé a été enlevée c'était par le Conseil de Gréheau qui a dit que c'était une femme suspecte, que si la municipalité avait fait son devoir elle serait enlevée depuis longtemps. " En l'anIII Gréheau sera désarmé comme ancien terroriste et l'on fera allusion à cette affaire.
- (4) AD Oise L 4 - Papiers du Comité de surveillance d'Attichy. (cf. notre document reproduit en tête de l'article) : "Le motif de son arrestation : le 5 frimaire des commissaires envoyés par la Société Populaire de Noyon dans cette commune à l'effet d'y faire des visites chez les gens suspects pour savoir s'ils n'avaient pas caché leur argent. Il se trouve que ces commissaires se sont très mal comportés tant par leur débauche que leurs maltraitements qu'ils ont fait éprouver aux citoyens de cette commune ; alors Lorengé maire n'avait pas cru arrêté leur mission parce qu'elle était appuyée par des membres des autorités constituées, alors la Société populaire en a fait des plaintes à celle de Noyon qui a rappelé ses commissaires infidèles, et en a envoyé d'autres à la Société populaire de notre commune pour s'informer des faits ; la Société indignée de ce qui s'était passé crut devoir finir la filiation qu'elle avait avec celle de Noyon, alors Lorengé secrétaire de



LORENGER, qui avait été chargé la veille par la Société populaire et la commune de se rendre à Paris pour porter à la Convention les offrandes patriotiques d'Attichy (1), et en même temps se renseigner à propos d'une rente de la commune sur l'hôtel de ville, fut effectivement arrêté le 22 frimaire an II (12 décembre 93) sur un ordre écrit du représentant en mission BOLLET (2) lui-même inspiré des recommandations d'HENNON-DUBOIS et d'autres administrateurs noyonnais. Le prétexte invoqué pour cette arrestation est pour le moins étonnant lorsque l'on connaît la personnalité et l'action de Lorenger :

" ... ayant entendu les plaintes de ces citoyens (les administrateurs de Noyon) et leurs craintes sur les manoeuvres contre-révolutionnaires d'un grand nombre d'aristocrates qui ne cherchaient qu'à troubler l'ordre et à mettre la désunion entre les sociétés populaires et les autorités constituées, que ces manoeuvres qui pouvaient compromettre cette partie de la République, étaient dirigées par son chef qui se couvrait de masque du patriotisme en profitant de l'ascendant qu'il avait sur de fidèles républicains, que cet être égoïste appelait ses ouailles, ascendant qu'il n'avait pu leur surprendre qu'en leur prêchant le fanatisme et l'erreur, et étant le prédicateur et le ministre d'un culte dont on vient de détruire les préjugés pour y substituer le culte de la raison et de la vertu. Et s'étant fait présenter plusieurs pièces à l'appui de cette dénonciation, entre autres un journal de la Société Populaire d'Attichy du 19 frimaire signé Chardon, Guibert et Lefèvre, et d'un procès-verbal de la même séance de la Société Populaire du 18 frimaire, par l'examen desquels il est constant que LORENGER, ci-devant curé d'Attichy étant l'auteur de toutes les manoeuvres contre-révolutionnaires et employant pour parvenir à ses fins tous les dehors du patriotisme jusqu'à même employer les moyens des offrandes patriotiques pour couvrir ses perfidies, cherchant encore à propager le fanatisme (!) au moment même où l'on en détruit les hochets et qui servaient à tromper le peuple républicain pour servir aujourd'hui à foudroyer les ennemis de la patrie ..." (ordonne l'arrestation de Lorenger par 1 sergent, 1 caporal et 12 fusillers). (3)

A la vérité l'affaire semble avoir d'autres dessous qui débordent largement le cadre local ; peu après son abdication LORENGER avait écrit à COUPE, député de l'Oise à la Convention, lui-même ancien curé, ayant abdicé en pleine Assemblée, pour lui demander un secours financier en tant que marié et père et famille. Or COUPE avait répondu assez vertement au maire d'Attichy que " le peuple verrait d'un mauvais oeil que l'on payât les curés pour faire des enfants ". Le contenu de cette réponse avait été connu, on ne sait comment, par FABRE D' EGLANTINE, dantoniste déchristianisateur - il était l'auteur du calendrier républicain - qui utilisa ce texte pour accuser COUPE de "fanatisme" et le faire exclure du club des Jacobins de Paris, le 12 frimaire (22 déc.). Or COUPE - comme BOLLET - était plutôt robespierriste et cette affaire entraînait dans le jeu complexe

(4 Suite) ... la Société a prononcé un discours dans lequel il rompait la filiation des deux Sociétés ce qui fut arrêté sur le champ, les commissaires s'étant retirés, la Société s'est occupée des offrandes patriotiques tant en chemises qu'en argent qu'elle devait envoyer par Lorengé à la Convention nationale, ce fut dans ce moment qu'un commissaire envoyé par le représentant du peuple BOLLET lui a signifié sa mission pour qu'il se rende à la maison d'arrêt de Noyon. "Comité de Surveillance Révolutionnaire d'Attichy, Hebert, président ; Collas secrétaire."

(1) Il avait donné lui même 12 £ en argent. Le total montait à 330 £ 16 S.

(2) Conventionnel du Pas de Calais, chargé d'une mission pour l'approvisionnement de l'armée du Nord ; il passa donc fréquemment à Compiègne, Noyon, Chauny, St Quentin... Il fit démolir les flèches de St Corneille au printemps 94 à Compiègne.

(3) Registre de délibérations du Conseil Permanent du district de Noyon. 12 frimaire an II. AD Oise L 2.

des conflits entre factions à la Convention : le malheureux LORENGER avait donc servi les dantonistes, probablement à son insu ; de là à apparaître comme un agent de cette faction, il n'y avait qu'un pas, que les administrateurs noyonnais aidèrent peut-être à franchir au nom de leurs querelles personnelles et locales. (1)

L'ex-curé LORENGER était maintenant en arrestation comme suspect à Noyon ; on fit de vaines perquisitions dans ses papiers et l'on ne trouva en fait aucun chef d'inculpation. Peu de temps après le Procureur de la commune Gréheau fut remplacé par son substitut, mais l'absence du maire fit apparaître un grand vide politique dans la commune. (2)

Le 28 pluviôse an II (16 février 1794) la citoyenne Marie Jeanne DUPOND, femme de LORENGER, vint demander à la municipalité un certificat de civisme et de résidence pour son mari, lequel lui fut accordé à l'unanimité. La société populaire d'Attichy se préoccupa aussi de la défense de l'ancien maire : deux de ses membres vinrent trouver la municipalité le 9 vent. (27 fév. 94) pour " ... l'inviter à vouloir bien répondre dans le plus bref délai le mémoire présenté par le citoyen Lorangé sur le dernier objet". La municipalité déclara avoir déjà satisfait cette demande.

De fait dans le tableau rempli par le Comité de surveillance révolutionnaire d'Attichy et destiné au Comité de Sûreté Générale de la Convention, on ne trouve qu'une éloge du civisme de l'ancien curé :

*" Revenu : nous ne lui en connaissons point.  
Relations, liaisons : était toujours avec les patriotes.  
Caractère, opinions politiques : il s'est toujours montré dans toutes les époques comme un vrai républicain. Il a lui même renversé les autels de la superstition. Il s'est déprêtrisé un des premiers et a demandé qu'il soit fait une fête de la raison" (3)*

Malgré toutes ces mentions favorables, LORENGER resta en prison, même après l'élimination de ses principaux accusateurs de l'administration de Noyon ; André DUMONT ne fit rien en sa faveur lors de ses passages dans la ville, ne voulant pas désavouer son collègue ou peut être à cause de ses préjugés viscéraux à l'encontre des ci-devants " animaux noirs ".

François Xavier LORENGER semble n'avoir retrouvé la liberté qu'après la fin de la Terreur ; nous trouvons en tous cas deux mentions explicites de sa présence à Attichy en fructidor an II et frimaire an III : le 8 fructidor (25 août 94) il passe rendre une petite somme d'argent à la municipalité et obtient quitus, probablement quelques jours après sa libération. (4) Le 3 frimaire an III (23 nov. 94) LORENGER et sa femme sont accusés d'avoir abattu illégalement des arbres devant leurs maison et grange ; on mentionne explicitement " LORENGER, ci-devant curé ", mais c'est la " citoyenne Lorenger " qui est convoquée par la municipalité : son mari était-il parti ?

Nous perdons ensuite totalement sa trace. Il est sûr que notre personnage n'eut désormais plus aucune activité publique à Attichy, très probable qu'il quitta le bourg où il avait joué un rôle si important dans les quatre premières années de la Révolution. Pour aller où, pour exercer quelle profession ? Nous l'ignorons à ce jour, de même pour sa position ultérieure par rapport à l'église, d'autant qu'il n'avait guère plus de 32 ans lorsqu'il disparut de notre champ d'histoire.

(1) Voir la notice biographique sur COUPE de l'Oise dans le "dictionnaire des Conventionnels" de Kuschinski.

(2) De fait il ne se passe plus grand chose de spectaculaire à Attichy après l'arrestation du maire.

(3) AD Oise L4 Comité de surveillance d'Attichy. Papier du 30 vent. an II (20 mars 1794). Nous en avons précédemment cité la suite sur les "motifs d'arrestation".

(4) On trouve sa signature sur le registre de la Commune.